## JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE:

DU MARDI, 28 MARS 1797.

De New - Yorck , le 31 Janvier.

Il est fort à craindre que nous n'ayons bientôt ici quelque grand changement. Les François y remuent ciel et terre, pour troubler le bon ordre; et comme il n'existe aucune police pour surveiller leurs mouvemens, ils pourroient bien réussir. On est d'ailleurs menacé d'une rupture avec la France. - La confiance et le crédit public sont dans un état affreux. La banque de Pensylvanie est fort ébranlée. Tous les jours, il le fait à Philadelphie et ailleurs, des banque-routes, la plupart frauduleuses. Après trois mois de détention, le banqueroutier fait serment de pauvreté, et recommence son commerce, comme s'il avoit acquitté ses dettes. Les malheureux habitans de St. Domingue réfugiés ici, perdent ainsi le peu qu'ils avoient sauvé. - Les citoyens sont obligés de faire la patrouille jour et nuit, pour se garantir des incendies qui ont eu lieu ici et à Baltimore, et qui ont détruit Savannah,

Depuis trois mois, nous avons un veut de N. O. qui empêche les vaisseaux Européens d'arriver; et l'hiver est si rigoureux, que le thermomêtre de Réaumur a été à 30 dégrés audessous de la glace.

Discours du Président Washington, à la Chambre des Représentans, le 19 Janvier.

Messieure du sénat et de la chambre des re-

Lors de l'ouverture de la session actuelle du congrès, j'ai fait mention de quelques circonstances d'une nature désagréable, qui venoient d'avoir lieu rélativement à la France; que notre commerce avoit soussert et soussert encore beaucoup de préjudice dans les Indes-Occidentales, de la part des croiseurs et agens de la républi-

que Françoise; et qu'on avoit reçu de son mi-

nistre ici quelques communications qui indiquoient que notre commerce étoit encore en danger d'être troublé par son autorité. Notre situation, sous d'autres égards, étoit loin d'être agréable. Je me réservois en même tems de vous donner plus de détails sur cet intéressant sujet par un message spécial. C'est ce que je sais aujourd'hui.

Les plaintes du ministre françois embrassent la plûnart des transactions de notre gouvernement relativement à la France depuis le commencement de la guerre actuelle; ce qui en a nécel-sité une revue faite avec soin. On a formé une collection des lettres et pièces rélatives à ces transactions, que je dépose maintenant de-vant vous, ainsi qu'une lettre à M. Pinckney, notre ministre à Paris, contenant un examen des notes du ministre François, et toutes les instructions que j'ai cru pouvoir être utiles à M. Pinckney pour les représentations ultérieures qu'il sera jugé nécessaire de faire au gouvernement François. L'objet immédiat de sa mission étoit de donner à ce gouvernement des explications de nos principes et de notre conduite, telles qu'en manifestant notre bonne foi, elles puissent saire desser toute jalousse et tout mécontentement, et maintenir avec la République Françoise cette bonne intelligence, que j'ai toujours été jaloux de conserver. Un gouvernement qui n'a besoin que de faire connoître la vérité, pour justifier ses mesures, ne Mauroit apporter trop de soin à ce qu'elles soient entièrement et franchement exposées.

Extrait des Nouvelles (directes) de Londres, du 7 au 17 Mars.

Le 8, l'amirauté reçut des dépêches du Lord Jervis, par lesquels cet amiral annonçoit son entrée dans le port de Lisbone. Il mandoit en

même tems que la flotte espagnole avoit remis en mer, après avoir reçu des renforts qui la portent à 26 vaisseaux de ligne. Ce qui paroifsoit de plus probable sur la nouvelle destination de cette flotte, c'est qu'elle alloit croiser pour protéger le retour d'une riche flotte es-

pagnole attendue des Indes.

Des avis postérieurs parvenus à l'amirauté, portent que la flotte espagnole a encore été apperçue de la baie de Lagos le 19 Février au matin. L'amiral Jervis devoit remettre en mer le 22; mais il en a été empêché par une indispolition affez grave qui lui est survenue. Le St. George de 98, l'a rejoint depuis l'action du 14. Il étoit en réparation dans le Tage. Les quatre vaisseaux espagnols pris feront partie de la flotte jusqu'à ce qu'elle ait reçu les renforts d'Angleterre. Déjà quelques vaisseaux ont reçu ordre d'appareiller de Portsmouth pour aller la joindre; ce font: la ville de Paris, de 110 ca-nons, le Bellerophon, le Thefee, l'Alexandre et le Zélé, de 74 canons.

Nous apprenons dans le moment, que les frégates Angloises le St. Forent et la Nymple, ont enlevé dans la rade de Brest, les deux frégates Françoises qui ont débarqué leurs galeriens dans le comté de Pembroke. (Vojez l'article de Breft dans notre dernier Numéro)!

On parle depuis long-tems d'un nouvel em-prunt de 12 millions. Il est certain que M. Pitt a déjà eu plusieurs conférences à ce sujet; maisrien n'est encore décidé, et la négociation ne sera pas terminée avant le 24 de ce mois, le ministre voulant attendre le rapport du comité des finances, pour contracter de nouveaux engagemens ..

On a demandé une si grande quantité de petits billets de Banque, qu'on a été obligé de remettre en circulation une grande partie de ceux qu'on avoit donnés en échange des dollars. La semaine dernière, la banque a resulé déscompter des effets des meilleures maisons de commerce de Londres, et même des hillets de la Banque royale d'Ecosse, à dix jours de date. Une députation des marchands se rendit chez M. Pitt, pour lui observer que cette conduite auroit les fuites les plus funestes pour le commerce ; le ministre promit d'user de son crédit auprès du gouverneur et des députés de la banque, pour les engager à donner plus d'étendue à leurs échanges.

Un certain nombre des bourgeois de la cité ayant demandé la convocation d'une assemblée pour présenter une pétition à l'effet d'obtenir le renvoi de M. Pitt, le lord Maire, avant de repondre à cette demande, a cru devoir confulter le confeil de la commune, et c'est aujours-

d'hui (17) qu'il s'assemble.

Le conseil privé d'Irlande a donné aussi le 2 Mars, un ordre pour suspendre le payement en espèces de la banque Irlandoise. Les négocians se sont assemblés, et plus de 220 des plus respectables ont signé l'engagement de prendre les billets de cette banque en payement. Il y a eu aussi une assemblée présidée par M. Pon-sonby, pour arrêter que la sûreté de l'Irlande exige une pleine et complette représentation du peuple en parlement, fondée sur l'abolition entière de toutes distinctions religieuses.

Sir John Sinclair paroît vouloir se mettre à la tête d'un parti d'indépendans, et du ministre et de l'opposition, dans la Chambre des Communes. Il s'est tenu chez lui à cet esset, Jeudie dernier, une assemblée de 28 membres. Il ne paroit pas que ce parti devienne jamais affez considérable pour inquiéter le ministre. On se souvient que le marquis de Landsdowe fit autrefois une tentative du même genre.

M. de Puisaye, qui, suivant les feuilles de France, avoits été à Laval, vient de repasser en Angleterre; s'il a échappé. à la poursuite de ses ennemis en France, il est exposé ici à la censure de ses antagonisses, qui lui reprochent la moret de l'infortuné M. de Sombreuil.

Le gouvernement vient d'ordonner de faire dans toutes les paroisses un relevé exact de tous les émigrés & de tous les françois. Il est probable qu'il veut en connoître le nombre, qui a été fort exageré. Peut-être aussi ce dénombrement comprend il tous les étrangers. Le Times porte à 12 mille la totalité des véritables émigrés, & ce calcul approximatif paroît le plus juste. En voici l'état tel qu'il a été remis au. duc de Portland.

Clerge françois fecouru par le gouvernement Emigrés, compris femmes & enfans, au même cours 2,950 Clergé qui n'est point aux secours Emigrés qui ne sont pas aux secours Emigrés à Jarsey 500 3,000,

- Les dérnières féances du Parlement ont été remplies par differentes discuffions relatives à la Banque. - Les 31 pour cent confolidés sont à 50 3f4.

## Suite de Paris , du 19 Mars. (\*)

Quelques journaux de l'opposition insinuent: déja, qu'il a été envoyé dans les départemens des commissaires chargés d'insluencer les élections. Ils prétendent auffi que c'est à cet effet qu'un ministre a demandé, ces jours derniers, à la tréforerie nationale une fomme de 750 mille liv. en numéraire, destinée à des dépenses secrètes.

Hier, le conseil des 500 a adopté un projet qui fixe à 6 millions les dépenses générales du

<sup>(\*)</sup> C'eff par erreur que notre article de Paris d'hier a-été date (comme Swite) du 17. Il devoit l'être der 18 6 19 Mars.

corps législatif et à 1500 mille livres celles du directoire.

Voicilun resumé de la discussion qui a eu lieu au sujet du message du directoire (mentionné

dans notre avant-dernier No.).

Séance du 15: — Fabre prononce un discours écrit, et demande que les électeurs, qui vont être nommés, foient tenus de prêter le ferment de haine à la royauté et d'attachement à la république. L'opinant pense que cette mesure pourra être utile dans un moment où les uns écrivent que le gouvernement se rallie aux anarchistes, et les autres que le royalisme triomphe dans les départemens, et que le tiers qui va arriver exercera avec le nouveau tiers une instuence funesse.

Ces dernières paroles excitent un vif mouvement. Camus demande que l'opiniant foit rappellé à l'ordre. — Pourquoi? lui crie-t-on! — l'ourquoi? dit Camus; parcequ'il a infulté le nouveau tiers. — Il n'a fait que rapporter ce qu'on dit, lui réplique-t-on. La demande de Camus

n'a pas de fuite.

Hardy appuie la proposition de Fabre; Boissy la combat. Ce dernier expose d'abord que la constitution n'exige pas le serment proposé; il soutient en outre qu'on ne doit pas mêler un acte religieux aux actes politiques, dans un pays où l'on admet le libre exercice de tous les cultes. N'y a-t-il pas en France des Quakers? n'y a-t-il pas dans les pays réunis surtout, un grand nombre d'anabaptistes? Les uns et les autres sont citoyens, et leurs religions leur dé-

sendent de prêter des sermens.

Plusieurs membres demandoient qu'on allat aux voix. Pastoret, Dumolard et Thibeaudeau s'y opposent vivement. "Depuis plus d'un mois, dit Pastoret, le corps législatif réunissoit tous ses efforts, pour que les assemblées primaires et électorales ne fussent point troublées. Comment fe fait-il donc qu'aujourd'hui un message imprudent (violens murmures); je le répète, et je ne dis pas sensement un message imprudent, mais contraire à la confitution, vienne jeter parmi nous le trouble et la discorde! D'abord, il est faux de dire que les électeurs soient de simples fonctionnaires publics. Ils sont les délégués immédiats du peuple souverain, qui, ne s'étant réservé que le droit de cité à exercer par lui-même, a communiqué à des commettans le droit d'élire; et pour qu'ils l'exercent léga-lément, il a déterminé les conditions qu'il exigeoit d'eux, et qu'il a renfermées dans l'acte constitutionnel qu'il s'est donné. Or, je n'y vois pas du tout qu'il y ait porté qu'il Teroit prêté aucun ferment. Je demande maintenant fi c'est à vous d'ajouter de nouvelles conditions

à celles qu'il a prescrites pour choisir ses mas gistrats?

Bancal avoit la parole; mais le président la donnoit à d'autres. Camus s'élève contre le président, et laisse échapper cette phrase remarquable: Il est affreux, dit-il, de voir avec quelle astuce, avec quelle persidie, tandis que nous devons nous livrer à des travaux utiles, indispensables, on vient jetter ici des brandons de discorde...... Oui, oui, s'écrient une foule de membres....— Bancal est entendu. Il prétend que ce n'est point un serment qu'on veut exiger des électeurs, mais une promesse de sidélité..... (On rit). Ensin la discussion est fermée. Dumolard demande le renvoi de la motion à une commission, qui fera son rapport demain.

Bentabolle, Tallien, tous les montagnards demandent l'ordre du jour fur le renvoi....... L'ordre du jour est mis aux voix...... Trois épreuves sont douteules; ensin le bureau déclare que l'ordre du jour est adopté.... Violentes réclamations..... Demande d'un appel nominal..... Opposition vigoureuse de la part de ceux qui, en se levant pour voter au nombre de deux cents, font du bruit pour huit cents..... Une heure et demie de débats pour savoir dans quel cas il y a appel nominal.

On décide enfin que le renvoi n'aura pas lieu, et de fuite les montagnards veulent adopter la motion de Fabre...... Thibeaudeau est à la tribune; on lui crie que la discussion est fermée......, Elle n'est pas ouverte, s'écrie-t-il, puisqu'on vient seulement de décider que le renvoi n'auroit pas lieu..... Tallien, qui avoit demandé la parole, retourne à sa place.

Qui êtes-vous, s'écrie Thibeaudeau, pour mettre le peuple trançois en état de suspicion? Qui êtes vous pour lui dire: Je suspecte tes chois, & je veux une garantie contre ton incapacité ou ta malveillance? Une garantie contre les choix d'un peuple libre! Mais c'est le peuple qui a besoin d'une garantie contre ses gouvernans. Si elle lui est enlevée; si ses choix ne sont pas libres, que lui reste t il de cette souveraineté dont on ne lui parle tous les jours que pour l'em priver le jour où il doit l'exercer?.... Je le déclare ici, le projet qui existoit l'an passé, existe encore, on veut instuencer les élections; on veut les anéantir, si elles ne conviennent pas aux sactieux..... Si la majorité d'une assemblée électorale, la constitution à la main, resuse de prêterce se ment, la minorité sera donc les élections?.... Cependant la majorité voudra voter; qui len empêchera? Et si un citoyen courageux vient ici vous dire: " l'ai été nommé par les électeurs d'un peuple qui a accepte la constitution républicaine; la présomption est en ma saveur, je met presente; " les chasserez-vous? (Ohi, dit on.) Out! Elabien, on le verra. Je déclare, moi, que j'ai assez bonne opinion de l'énergie de nos concitoyens pour croire qu'ils ne se somment pas à la tyrannie qu'on veut établira (Murmures.) Quoi, on arracheroit d'emblée une résolution, commandée par un message connu d'avance par quel ques hommes seulement!.... Quoi, on nous endeveroit une loi, sur ma discours étrit, relatif à un objet que pare-

onne ne connoissoit!.... Je le déclare avec peine, A la anction passe, il y aura des troubles dans les assemblées du pauple: & malheur à ceux oui les auront provoqués!

Il étoit près de six heures, & les forces de l'opposition devoient être épuisées. Une foule de membres demandent l'ajournement à demain. Il est prononce.

Seance du 16. — On reprend la discussion. Siméon a le premier la parole : Je ne rappellerai pas, dit-il, les déclamations bannales à l'aide desquelles on a calomnié le peuple françois, pour vous porter à des mesures extraordinaires et vexatoires. Je dirai seulement qu'on n'exige des sermens que des peuples vaincus et soumis, et non d'une nation libre qui, si elle n'eût pas vouln du pacte social qui la régit, ne l'auroit pas accepté. On jure sidélité et hommage aux lois qu'on n'a pas faites; mais on ne jure pas plus d'observer celles qu'on a faites soi-même, qu'on ne jure de veiller à sa propre conservation. — Après quelques autres observations, Siméon demande le rejet du projet comme étant odieux, impolitique, inconsistiutionnel et attentatoire aux droits du peuple françois.

Ludot pense que le projet n'est point inconstitutionnel & qu'il saut chasser tous les électeurs qui ne prêteront pas le serment. Il cite un trait historique, mais si mal choisi que ses amis n'ont pu s'empêcher d'en rire: Monck resus de jurer haine à la royauté; il promit d'être sidèle anx loix de la république; aussi rétablit-il Charles II. sur le trône..... (Des murmures ananimes repoussent cette citation.) —

Noulles demande qu'an moins les formes constitutionnell, soient suivies. — La majorité rejette la proposition & déclare qu'il y a urgence. — Anx voir , s'écrient de nouveau une soule de menibles. — Camus demande que la proposition soit écrite & signée. Fabre la rédige au milieu du plus violent tumulte. Il en fait ensuire lecture & après de nouvelles reclamations de la minotité, le projet est adopté. (Nous en avons donné la substance.)

—Le confeil des anciens a nommé dans fa féance du 17 une commission chargée de lui faire un rapport contre cette résolution. Lan-

juinais s'est prononcé contre son adoption.

<sup>\*\*</sup> M. de Burlet, premier-lieutenant dans le régiment de la Tour, au service de Sa Majesté l'Empereur.

\*\* M. de Burlet, premier-lieutenant dans le régiment de la Tour, au service de Sa Majesté l'Empereur.

\*\* M. de Burlet, premier-lieutenant dans le régiment de se rendie à Idstein pour y soigner tranquillement sa santé délabrée, non sultement s'est chosse à son gré un lieu de séjour, mais même a été tout ce tems sans
donner de ses nouvelles au régiment, ni lui faire savoir su demeure actuelle & prise de son propre chef. Il est
donner de ses nouvelles au régiment, ni lui faire savoir sur demeure actuelle & prise de son propre chef. Il est
donner de ses nouvelles au régiment, ni lui faire savoir sur régiment; sans quoi, il sera cité publiquement
donne son ser les art. de guerre de les ordonnances
comme sugirif, & lon procédera contre lui dans les formes prescrites par les art. de guerre de les ordonnances
supremes de Sa Majesté l'Empereur & Roi. Fait au Quartier d'Etat-Major, à Mengerskirchen le 6 Mars 1797.

De Mondet, Colonel.

Füller, premier-lieu. & Auditeur.

\*\*\* Les éloges qu'on ne cessée de donner à la supériorité de mes Bandages élastiques, m'engagent à avertir les personnes qui en auront besoin, qu'elles seront toujours servies avec exactitude, à raison de 4 st. & 5 st. 30 kr. francs de port, pour les deux côtés; ce qui revient à 9 & 12 liv. de France; elles doivent joindre à cet envoi la grosseur du corps, prise sur les banches.

Etienne, Instrumentier de la Cour à Hanau.